

## CONSEIL GENERAL

Séance du 23 mai 2019

Message no 5.1

### **Demande de crédit de CHF 80'000.00 pour la réalisation de mesures de sécurisation du Chemin du Brit**

---

#### **Introduction**

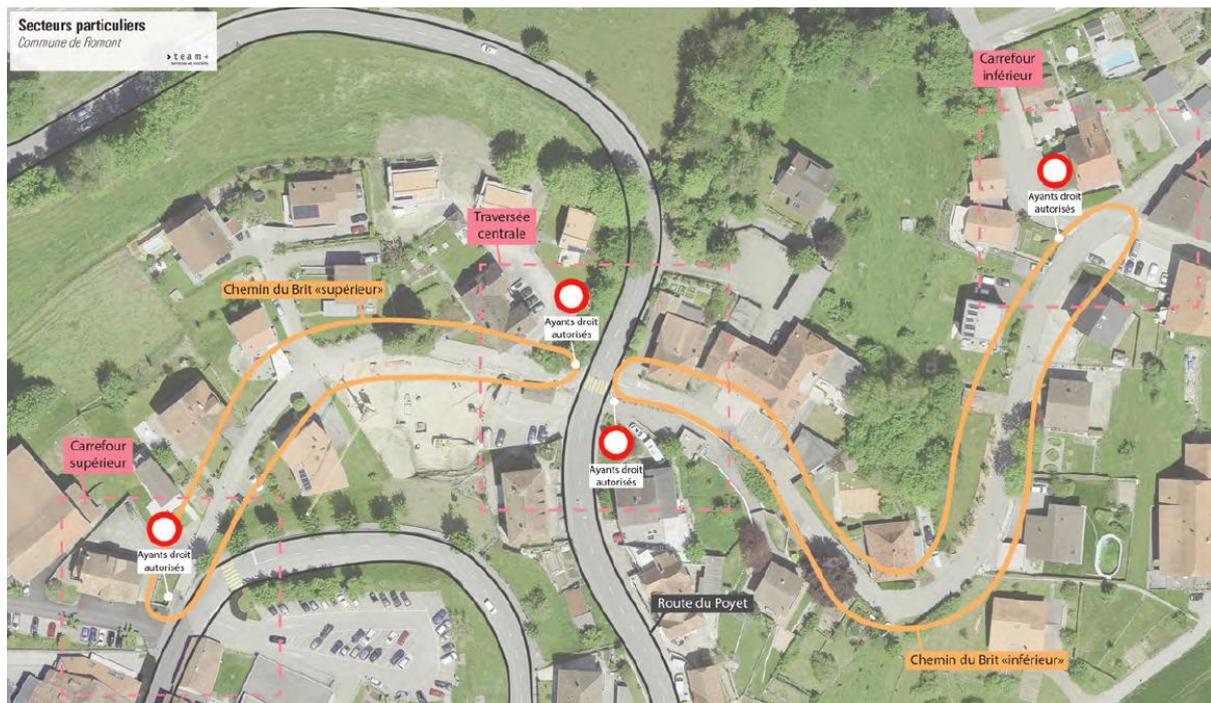
Le Chemin du Brit n'est pas seulement utilisé par les riverains mais aussi parfois, malgré l'interdiction en vigueur, comme raccourci et alternative à la route du Poyet qui serpente sur ce flan de la colline.

Cette dernière utilisation ne correspond pas à la signalisation en place, ni à un accès sûr et attractif pour les piétons et les cyclistes. Ce chemin est d'ailleurs situé sur le tracé des randonnées pédestres, des itinéraires cyclables et sur la fin d'une étape du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle selon les balisages officiels en vigueur.

La traversée de la Route du Poyet ainsi que le carrefour au sommet du chemin du Brit sont deux endroits à sécuriser impérativement. Ils doivent faire l'objet d'une étude soignée en prévoyant la mise en place de mesures appropriées.

Les conditions de visibilité nettement insuffisantes au carrefour « Route du Poyet/Chemin du Brit » posent des problèmes de sécurité pour la mobilité douce (écoliers, randonneurs, cyclistes). Cela est notamment dû à la configuration sinueuse du tracé, à la vitesse des véhicules et la présence d'obstacles tels que des clôtures de jardin ou mur de soutènement qui obstruent le champ de vision. Quand bien même il est à relever qu'aucun n'accident avec dommage corporel n'a été recensé à cet endroit depuis 2011.

Un projet de sécurisation a été établi par le bureau Team+. Ce dernier a été présenté aux riverains le 22 janvier 2019. Il a soulevé l'enthousiasme des propriétaires présents et n'a pas fait l'objet de demande de modification.



## Analyse et mesures

Le rapport de Team+ relatif à ce projet présente leurs analyses et leurs propositions de mesures d'assainissement et de sécurisation. Cette étude de mobilité a été rendue le 31 octobre 2018 par ce dernier. Les propositions sont décrites ci-après.

### 1/Traversée centrale :

- Proposition d'aménagement d'une traversée piétonne régulée par des feux « à la demande » afin de donner la priorité aux piétons et aux cyclistes.
- Décalage, en aval (vers le nord) et sur le domaine public communal, du passage piétons pour mettre en évidence des zones d'attentes sécurisées et situées hors de la chaussée afin d'éviter le conflit entre les piétons et les véhicules circulant sur le Chemin du Brit.

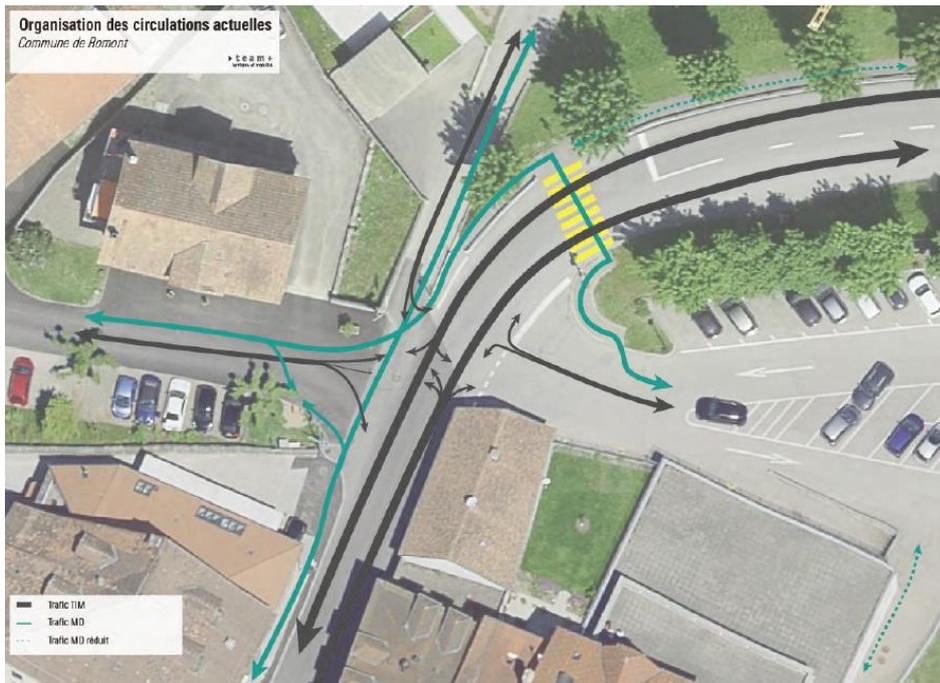


#### Assainissement de la traversée centrale:

- ✓ Rehaussement du passage piéton (PP) pour mise en évidence de l'aménagement pour provoquer un abaissement des vitesses de circulation. Cela aura pour avantage de baisser les distances de visibilité à défaut de pouvoir augmenter ces dernières.
- ✓ Mise en impasse de la partie inférieure du Chemin du Brit par la pose de potelets amovibles. L'accès aux immeubles de la Route du Poyet 16, 18 et 20 sont maintenus depuis cet endroit.
- ✓ Empêcher le stationnement sauvage sur l'accotement ouest (zone hachurée).
- ✓ Décalage du panneau «50» 100 m. en aval. Il est actuellement situé 10 m. avant le PP.

#### 2/Carrefour supérieur:

Dans cette zone débouche actuellement toute une série de voies de circulation (Route du Poyet, Chemin du Brit, Promenade des Avoines, Parking du Poyet et la Grand-Rue). Cette situation n'est pas très claire en matière de priorité pour les usagers de la route et les piétons d'autant plus que l'on dénombre de fréquents passages d'écoliers (habitations et salle activités physiques). Il n'y a pas d'organisation claire afin de séparer toute forme de mobilité. Cette confusion augmente l'insécurité pour la mobilité douce.



Le bureau Team + préconise donc de :

- ✓ Supprimer l'accès motorisé au Chemin du Brit depuis l'amont (mise en impasse depuis la traversée centrale) sauf pour la première habitation sise au Chemin du Brit 1b et les véhicules d'urgence et de déneigement (potelet amovible).
- ✓ Aménager un trottoir traversant entre le centre-ville et le Chemin du Brit/trottoir de la route du Poyet.
- ✓ Réaliser une liaison directe entre le passage piétons et le Chemin du Brit par la réalisation d'un escalier.
- ✓ Différencier les revêtements de surface pour signaler les zones piétonnes.



## Circulation générale

Les mesures préconisées ci-dessus ont un impact sur l'organisation des circulations sur l'ensemble du Chemin du Brit. Les mises en impasse empêcheront le trafic de transit constaté et augmenteront ainsi la sécurité des usagers se déplaçant à pied ou à vélo.

Pour compléter ces mesures, il est aussi proposé de régler le carrefour du Chemin de la Gillibert par la priorité de droite.



## Coût des travaux

Autorisation, émoluments	CHF	2'000.00
Marquage et signalisation	CHF	16'000.00
Génie-civil	CHF	52'000.00
Divers et imprévus (pour arrondi)	CHF	4'280.40
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>74'280.40</b>
TVA 7.7 %	CHF	5'719.60
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000.00</b>

## **Conclusion**

Une réorganisation des flux s'impose pour obtenir des espaces de circulation sûrs et clarifiés sur ces deux zones.

Pour y parvenir, il est prévu principalement de :

- Mettre en impasse le Chemin du Brit sur ses parties supérieures et inférieures. Les accès à ces tronçons se feront, en principe, par l'aval. Des potelets, amovibles pour les urgences, seront installés pour empêcher l'accès par l'amont.
- Déplacer et surélever le passage piéton avec pose de feux sur la partie centrale.
- Aménager un escalier de liaison entre le passage piéton supérieur et le chemin du Brit.
- Mettre en place une priorité de droite au carrefour de la Gillabert.

Cela pour atteindre l'objectif de supprimer le trafic de transit et d'augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes.

Le trottoir traversant entre le chemin du Brit et le centre-ville ne sera pas réalisé de suite afin de ne pas entraver l'éventuelle porte d'entrée prévue dans le cadre du projet de la mise en zone 30 de l'intramuros.

## **Demande de crédit**

Le crédit de CHF 80'000.00, prévu au poste N° 620.501.70 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

## **Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 80'000.00	CHF 3'200.00
Intérêts	2 % de CHF 80'000.00	CHF 1'600.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 4'800.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 80'000.00 pour la réalisation de mesures de sécurisation du Chemin du Brit ainsi que son mode de financement.

Romont, mai 2019

Le Conseil communal